Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 24 avril 2018, de 19 h 30 à 21 h 15, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames
Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Édith Dubé
Martine Duquet
Johanne Talbot

Messieurs
Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
M. Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

Sont absentes :

Mesdames
Carmen Nicole
Lise Tremblay

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-18-04-24-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
Séance ordinaire du mardi 24 avril 2018 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 MARS 2018

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Demande de révision de la décision de fermer l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie, situé au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard
5.2- Demande de sursis au « statut de transition » de l'école des Échos-de-la-Forêt (Saint-Philémon) pour l'année scolaire 2018-2019
5.3- Nouveau calendrier de conservation des documents – BAnQ
5.4- Calendrier scolaire 2018-2019 – Secteur des jeunes : école secondaire de Saint-Damien
5.5- Rémunération horaire et tarifs de frais de déplacement du personnel électoral
5.6- Nomination temporaire au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (100 %)
5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement du système 2 de ventilation à l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet)
5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement du système de chauffage et des fenêtres à l'école de Saint-Marcel
5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la cour et remplacement d'une porte à l'école Saint-Joseph (Saint-Pamphile)
5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des finis intérieurs et mise aux normes à l'école Notre-Dame-de-L'Assomption (Berthier-sur-Mer)
5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la chaudière, de l'entrée électrique, de la ventilation et d'appareils d'éclairage à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre)
5.12- Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en architecture
5.13- Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie de mécanique et électricité
5.14- Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie de structure
5.15- Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie du génie civil
5.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)
5.17- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)
5.18- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Source (Saint-Raphaël)
5.19- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Tilleuls (Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud)
5.20- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire du Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse – CFER (Saint-Raphaël)
5.21- Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2018-2019
5.22- Réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV
5.23 Projet *De la cour au fleuve* de l'école Saint-François-Xavier (L'Islet) – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents
6.2- Comité consultatif du transport
6.3- Comité EHDAA
6.4- Comité directeur de l'informatique

7.- INFORMATIONS

7.1- Lettre du Ministre – Projet présenté programme d'études *Tôlerie de précision*
7.2- Lettre du Ministre – Projet présenté formation aux préposées et préposés aux bénéficiaires
7.3- Lettre du Ministre – Bonification des sommes accordées pour la formation de co durée et les compétences à la carte
7.4- Lettre du Ministre – Aide financière dans le cadre de la mesure « Embellisseme des cours d'école (école Saint-François-Xavier de L'Islet)

8.- RÉGIE INTERNE

9. SUJETS DIVERS

10.- DOCUMENTATION

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18-04-24-02 En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018 soit approuvé avec la modification suivante :

Point 5.5- *Fermeture de l'école de Sainte-Lucie*, M. Mario Robitaille, commissaire, demande le vote. M. Bernard Therrien, vice-président, demande que le vote soit secret.

Approuvé.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Émilie Giguère, mère d'un élève et membre du comité de maintien de l'école de Sainte-Lucie, fait la lecture aux membres du conseil d'un document résumant des faits liés aux inscriptions des élèves et des efforts déployés par la communauté de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour maintenir l'école ouverte. Mme Giguère demande aux membres du conseil de revoir la décision de fermer l'école et d'envisager l'ouverture d'une classe de maternelle 5 ans.

Mme France Sauvageau, mère et grand-mère d'élèves de Sainte-Lucie-de-Beauregard, s'adresse aux membres du conseil pour exposer sa situation, faire part de ses doléances concernant l'annonce de la fermeture de l'école de Sainte-Lucie et plaide en faveur du maintien de l'école.

Mme Mélanie Nadeau résidente de Lac-Frontière, mère d'élèves et membre du comité de maintien de l'école de Sainte-Lucie, s'adresse aux membres du conseil, entre autres, pour présenter le projet d'aménagement de la cour d'école.

M. Louis Lachance, maire de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, remercie les membres du conseil de recevoir les membres de sa communauté et de Lac-Frontière. M. Lachance demande aux membres du conseil, en son nom et au nom de ses concitoyens, de revoir la décision de fermer l'école de Sainte-Lucie.

M. Lachance résume les démarches de sa communauté auprès de M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

M. Daniel Pouliot, maire de la Municipalité de Saint-Philémon, s'adresse aux membres du conseil pour faire la demande d'accorder un sursis au statut de transition à l'école des Échos-de-la-Forêt et d'y maintenir les élèves pour l'année scolaire 2018-2019.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Demande de révision de la décision de fermer l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie, situé au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard.

Mme Johanne Talbot, commissaire, demande le vote. M. Mario Robitaille, commissaire, demande que le vote soit secret.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CC-18-03-27-03 relative à la fermeture de l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie situé au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard;

ATTENDU le dégât d'eau majeur survenu le 21 avril 2018 à l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie situé au 2, rue du Couvent, Saint-Just-de-Bretenières, rendant le bâtiment inutilisable pour une longue période;

ATTENDU la capacité d'accueil de l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie situé au 185, rue Bilodeau, de Saint-Fabien-de-Panet;

ATTENDU la possibilité d'avoir besoin d'espace disponible pour scolariser les élèves des quatre municipalités du secteur au cours de l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU la clientèle inscrite au 1er mars 2018 à l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie situé au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard.

CC-18-04-24-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE la résolution CC-18-03-27-03 *Fermeture de l'école de Sainte-Lucie* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie situé au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard demeure en transition pour une année scolaire supplémentaire (année scolaire 2018-2019);

QUE la clientèle de l'immeuble de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/de Sainte-Lucie situé au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard soit en transfert administratif à l'immeuble situé au 185, rue Bilodeau, de Saint-Fabien-de-Panet pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté.-

5.2- Demande de sursis au « statut de transition » de l'école des Échos-de-la-Forêt (Saint-Philémon) pour l'année scolaire 2018-2019

Mme Sylvie Blouin commissaire, demande le vote. M. Mario Robitaille, commissaire, demande que le vote soit secret.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu de la clientèle constatée au 1er mars 2018, l'école des Échos-de-la-Forêt est en statut de transition pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU la demande du milieu pour déroger à notre *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* en accordant à l'école un sursis d'une année.

CC-18-04-24-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE le statut de l'école des Échos-de-la-Forêt soit « en transition » pour l'année scolaire 2018-2019;

QUE les élèves inscrits à l'école des Échos-de-la-Forêt demeurent à l'école des Échos-de-la-Forêt pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté.-

5.3- <u>Nouveau calendrier de conservation des documents - BAnQ</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est un organisme public visé au paragraphe 6° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

CC-18-04-24-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et la secrétaire générale, madame Caroline Isabelle, soient autorisés à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.4- <u>Calendrier scolaire 2018-2019 – Secteur des jeunes : école secondaire de Saint-Damien</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la mise en place des projets particuliers à l'élève pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU les dispositions de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193.- 7e alinéa;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période.

CC-18-04-24-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Martine Duquet et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le calendrier scolaire 2018-2019 de l'école secondaire de Saint-Damien tel que déposé et faisant partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.5- <u>Rémunération horaire et tarifs de frais de déplacement du personnel électoral</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

CONSIDÉRANT QU'UNE élection générale scolaire aura lieu le 4 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'Article 30 de la Loi sur les élections scolaires stipulant que la commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, lequel ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale.

CC-18-04-24-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la rémunération des membres du personnel électoral et les frais de formation soient ceux fixés en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*;

QUE les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents, le cas échéant, soient ceux établis par la directive du Conseil du trésor.

Adopté.-

5.6- <u>Nomination temporaire au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (100 %)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Louis-Jacques-Casault est temporairement vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU les recommandations positives ainsi que les démarches entreprises par madame Isabelle St-Pierre pour intégrer la banque de relève à la direction d'établissement.

CC-18-04-24-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination temporaire de madame Isabelle St-Pierre au poste de directrice adjointe d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault 100 % [strate 5], du 9 avril au 30 juin 2018.

Adopté.-

5.7- **Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement du système 2 de ventilation à l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 15 mars 2018 pour le projet de remplacement du système 2 de ventilation à l'école Chanoine-Ferland (185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 11 avril 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx Construction	28 750,00 $	1
Kéno inc.	36 000,00 $	2

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc., recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 28 750,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-04-24-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement du système 2 de ventilation à l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction pour un montant de 28 750,00 $ (avant taxes);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- **Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement du système de chauffage et des fenêtres à l'école de Saint--Marcel**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 8 mars 2018 pour le projet de remplacement du système de chauffage et des fenêtres à l'école de Saint-Marcel;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 29 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Langis Normand	426 595,00 $	1
Construction Marc Bolduc	489 000,00 $	2
Daniel Coulombe Construction	539 000,00 $	3

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Atelier Guy architectes, recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 426 595,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50626 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-04-24-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50626 et de la recommandation de la firme Atelier Guy architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement du système de chauffage et des fenêtres à l'école de Saint-Marcel soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Langis Normand inc. pour un montant de 426 595,00 $ (avant taxes);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la cour et remplacement d'une porte à l'école Saint-Joseph (Saint-Pamphile)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 9 mars 2018 pour le projet de réfection de la cour et remplacement d'une porte à l'école Saint-Joseph (Saint-Pamphile);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 6 avril 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Transport en vrac St-Denis	209 111,00 $	1
Les Entreprises JR Morin	222 072,00 $	2
9060-1535 Québec inc. M. André Roy	258 511,75 $	3
Les Entreprises Gilbert Cloutier	269 669,00 $	4
Michel Gamache et Frères inc.	275 661,40 $	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme SNC-Lavalin, recommandant l'octroi du contrat à Transport en vrac St-Denis, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 209 111,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-04-24-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme SNC-Lavalin, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de la cour et remplacement d'une porte à l'école Saint-Joseph (Saint-Pamphile) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Transport en vrac St-Denis, pour un montant de 209 111,00 $ (avant taxes);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.10- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des finis intérieurs et mise aux normes à l'école Notre-Dame-de-L'Assomption (Berthier-sur-Mer)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2018 pour le projet de réfection des finis intérieurs et mise aux normes à l'école Notre-Dame-de-L'Assomption (Berthier-sur-Mer);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 20 avril 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx Construction	806 000,00 $	1
Construction R. Paradis	899 899,00 $	2
Construction Marc Bolduc	918 600,00 $	3

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brigad architecture et design, recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 806 000,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50622 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-04-24-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50622 et de la recommandation de la firme Brigad architecture et design, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des finis intérieurs et mise aux normes à l'école Notre-Dame-de-L'Assomption (Berthier-sur-Mer) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction, pour un montant de 806 000,00 $ (avant taxes);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.11- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la chaudière, de l'entrée électrique, de la ventilation et d'appareils d'éclairage à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 23 mars 2018 pour le projet de remplacement de la chaudière, de l'entrée électrique, de la ventilation et d'appareils d'éclairage à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Alphonse Lamonde inc.	226 000,00 $	1
Guillaume Proulx Construction	232 100,00 $	2
Construction Marc Bolduc	237 598,00 $	3
Construction Langis Normand inc.	262 221,41 $	

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc., recommandant l'octroi du contrat à Alphonse Lamonde inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 226 000,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50626 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018;

CC-18-04-24-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50626 et de la recommandation de la firme EQIP Solutions Expert-Conseils inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement de la chaudière, de l'entrée électrique, de la ventilation et d'appareils d'éclairage à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Alphonse Lamonde inc. pour un montant de 226 000,00 $ (avant taxes);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.12- <u>Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n^{0} 20180215-01 en architecture</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 15 février 2018 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – volet architecture;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 19 mars 2018;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été retenues :

Architecture/Firmes		
Bilodeau Baril Leeming Architectes, Lévis	ACA Architecture Lévis	Brigad Architecture Design Québec
GLCRM & associés architectes Lévis	St-Gelais Montminy Québec	Cuatro Architecture Lévis
Atelier Guy architectes inc. Québec	Onico inc. Québec	AtelierD, architecture & design Laflamme, Québec
Robitaille Larouche Dery architectes, Lévis	PlaniDesign Québec	La boîte à idées/Branbox architecture, Québec

CC-18-04-24-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les firmes mentionnées ci-haut, soient retenues pour constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés en architecture selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.13- Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n^0 20180215-01 en ingénierie de mécanique et électricité

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 15 février 2018 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – volet ingénierie mécanique et électricité;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 19 mars 2018;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été retenues :

Architecture/Firmes		
WSP Canada inc. St-Georges	SNC-Lavalin Québec	R+O Énergie Notre-Dame-du-Portage
RD Technologie Lévis	LGT inc. Québec	Tetra Tech Québec
CIMA Québec	Bouthillette Parizeau Québec	Les Services EXP inc. Québec
Pluritec Ingénieurs-conseils Québec	EQIP Solutions experts-conseils, Lévis	Stantec Expert-Conseils ltée Lévis
Les Consultants S. M. inc. Québec		

CC-18-04-24-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les firmes mentionnées ci-haut, soient retenues pour constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie mécanique et électricité selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.14- <u>Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n^0 20180215-01 en ingénierie de structure</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 15 février 2018 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – volet ingénierie de structure;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 19 mars 2018;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été retenues :

Architecture/Firmes		
WSP Canada inc. St-Georges	Boucher Duplain Consultants BDCO inc., Québec	LGT inc. Québec
Tetra Tech Québec	TR3E Experts-Conseils inc. Rimouski	Les Services EXP inc. Québec
EQIP Solutions experts-conseils Lévis	EMS Structure inc. Québec	Groupe conseil SID inc. Québec

CC-18-04-24-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les firmes mentionnées ci-haut, soient retenues pour constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de structure selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.15- <u>Constitution d'une liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n^0 20180215-01 en ingénierie du génie civil</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 15 février 2018 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – volet ingénierie du génie civil;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 19 mars 2018;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été retenues :

Architecture/Firmes		
SNC-Lavalin, Québec	WSP Canada inc., St-Georges	LGT inc., Québec
Tetra Tech, Québec	CIMA + s.e.n.c., Québec	Les Services EXP inc., Québec
Pluritec ingénieurs-conseils, Québec	Groupe conseils SID inc. Québec	Englobe Corp. Lévis

CC-18-04-24-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les firmes mentionnées ci-haut, soient retenues pour constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie du génie civil selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2018 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle pour la période du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	01/07/22 au 30/06/23 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Conciergerie SPEICO	70 180,00 $	72 116,00 $	74 052,00 $	75 988,00 $	78 166,00 $	370 502,00 $
Maintenance Eurêka	**49 103,25 $**	**62 065,75 $**	**63 088,25 $**	**64 110,75 $**	**65 133,25 $**	**303 501,25 $**

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 303 501,25 $ (avant taxes);

CC-18-04-24-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Marelle soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka.

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.17- <u>Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2018 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière pour la période du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE trois entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	01/07/22 au 30/06/23 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Conciergerie SPEICO	46 110,00 $	47 382,00 $	48 654,00 $	49 926,00 $	51 357,00 $	243 429,00 $
Maintenance Eurêka	**35 842,50 $**	**36 450,00 $**	**37 057,50 $**	**37 665,00 $**	**38 272,50 $**	**185 287,50 $**

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 185 287,50 $ (avant taxes).

CC-18-04-24-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka.

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.18- <u>Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Source (Saint-Raphaël)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2018 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Source pour la période du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	01/07/22 au 30/06/23 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Conciergerie SPEICO	78 590,00 $	80 875,00 $	82 926,00 $	85 094,00 $	87 533,00 $	414 901,00 $
Maintenance Eurêka	61 640,25 $	62 672,75 $	63 705,25 $	64 737,75 $	65 770,25 $	318 526,25 $
Léo Boucher	**46 000,00 $**	**46 690,00 $**	**47 390,35 $**	**48 101,20 $**	**48 822,72 $**	**237 004,27 $**

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'artisan Léo Boucher a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 237 004,27 $ (avant taxes);

CC-18-04-24-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Source soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'artisan Léo Boucher.

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.19- <u>Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Tilleuls (Saint-Pierre)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2018 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Tilleuls pour la période du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE trois entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	01/07/22 au 30/06/23 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Conciergerie SPEICO	46 000,00 $	47 680,00 $	48 960,00 $	50 240,00 $	51 680,00 $	244 960,00 $
Maintenance Eurêka	**36 432,50 $**	**37 050,00 $**	**37 667,50 $**	**38 285,00 $**	**38 902,50 $**	**188 337,50 $**

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 188 337,50 $ (avant taxes);

CC-18-04-24-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire des Tilleuls soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka.

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.20- <u>Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire du Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse – CFER (Saint-Raphaël)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2018 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire du Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse pour la période du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE trois entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	01/07/22 au 30/06/23 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Conciergerie SPEICO	42 050,00 $	43 210,00 $	44 370,00 $	45 530,00 $	46 835,00 $	221 995,00 $
Maintenance Eurêka	**27 555,00 $**	**27 792,50 $**	**28 390,00 $**	**28 807,50 $**	**29 225,00 $**	**141 950,00 $**

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 141 950,00 $ (avant taxes);

CC-18-04-24-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour le Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka.

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.21- <u>Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2018-2019</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la proposition du comité de coordination de l'organisation scolaire qui a préparé le projet de modalités d'allocation des ressources aux écoles primaires;

ATTENDU la validation réalisée auprès des membres du comité d'organisation scolaire représentant chacun des pôles;

ATTENDU la consultation du comité de concertation de l'enseignement primaire;

ATTENDU QUE les principes retenus pour l'allocation des ressources s'inscrivent dans le cadre de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CC-18-04-24-23

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le projet d'allocation des ressources aux écoles primaires, pour l'année scolaire 2018-2019, tel que déposé;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les décisions nécessaires à la réalisation du projet d'organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2018-2019 dans le cadre des conventions collectives et des critères d'inscription des élèves et politiques applicables.

Adopté.-

5.22- <u>Réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet de *Réfection de la piste d'athlétisme* élaboré par la direction de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

ATTENDU le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV visant à assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;

ATTENDU QUE le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault respecte les critères d'admissibilité du programme.

CC-18-04-24-24

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil des commissaires autorisent la présentation du projet de *Réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (école secondaire Louis-Jacques-Casault) à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud désigne madame Huguette St-Hilaire, directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté.-

5.23- Projet *De la cour au fleuve* de l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet d'aménagement de la cour d'école *De la cour au fleuve* de l'école Saint-François-Xavier de L'Islet;

ATTENDU le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV visant à assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;

ATTENDU QUE le projet *De la cour au fleuve* de l'école Saint-François-Xavier respecte les critères d'admissibilité du programme.

CC-18-04-24-25

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil des commissaires autorisent la présentation du projet *De la cour au fleuve* de l'école Saint-François-Xavier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (école Saint-François-Xavier) à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud désigne madame Huguette St-Hilaire, directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Les commissaires-parents étaient absents de la rencontre du comité de parents du 23 avril 2018 puisqu'ils participaient à une rencontre du comité plénier qui se tenait au même moment.

6.2- Comité consultatif du transport

Aucune rencontre.

6.3- Comité EHDAA

Aucune rencontre.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Aucune rencontre.

7. INFORMATIONS

7.1- Lettre du MÉES – Projet présenté programme d'études *Tôlerie de précision*

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la lettre du Ministre annonçant que le projet présenté visant à accroître le nombre d'heures d'apprentissage en milieu de travail pour le programme d'études *Tôlerie de précision* a été retenu.

7.2- Lettre du Ministre – Projet présenté formation aux préposées et préposés aux bénéficiaires

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la lettre du Ministre annonçant que le projet régional, présenté en collaboration avec les commissions scolaires partenaires de la région Chaudière-Appalaches, visant à accroître le nombre d'heures d'apprentissage en milieu de travail pour la formation des préposées et préposés aux bénéficiaires, a été retenu.

7.3- Lettre du Ministre – Bonification des sommes accordées pour la formation de courte durée et les compétences à la carte

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la lettre du Ministre annonçant la bonification des sommes accordées pour la formation de courte durée et les compétences à la carte

7.4- Lettre du Ministre – Aide financière dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école (école Saint-François-Xavier de L'Islet)

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la lettre du Ministre annonçant une aide financière de 25 000 $ pour l'aménagement de la cour de l'école Saint-François-Xavier de L'Islet dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*.

8. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-18-04-24-26

Il EST PROPOSÉ par madame la commissaire Marie-Christine Bigot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 15.

Alain Grenier, président
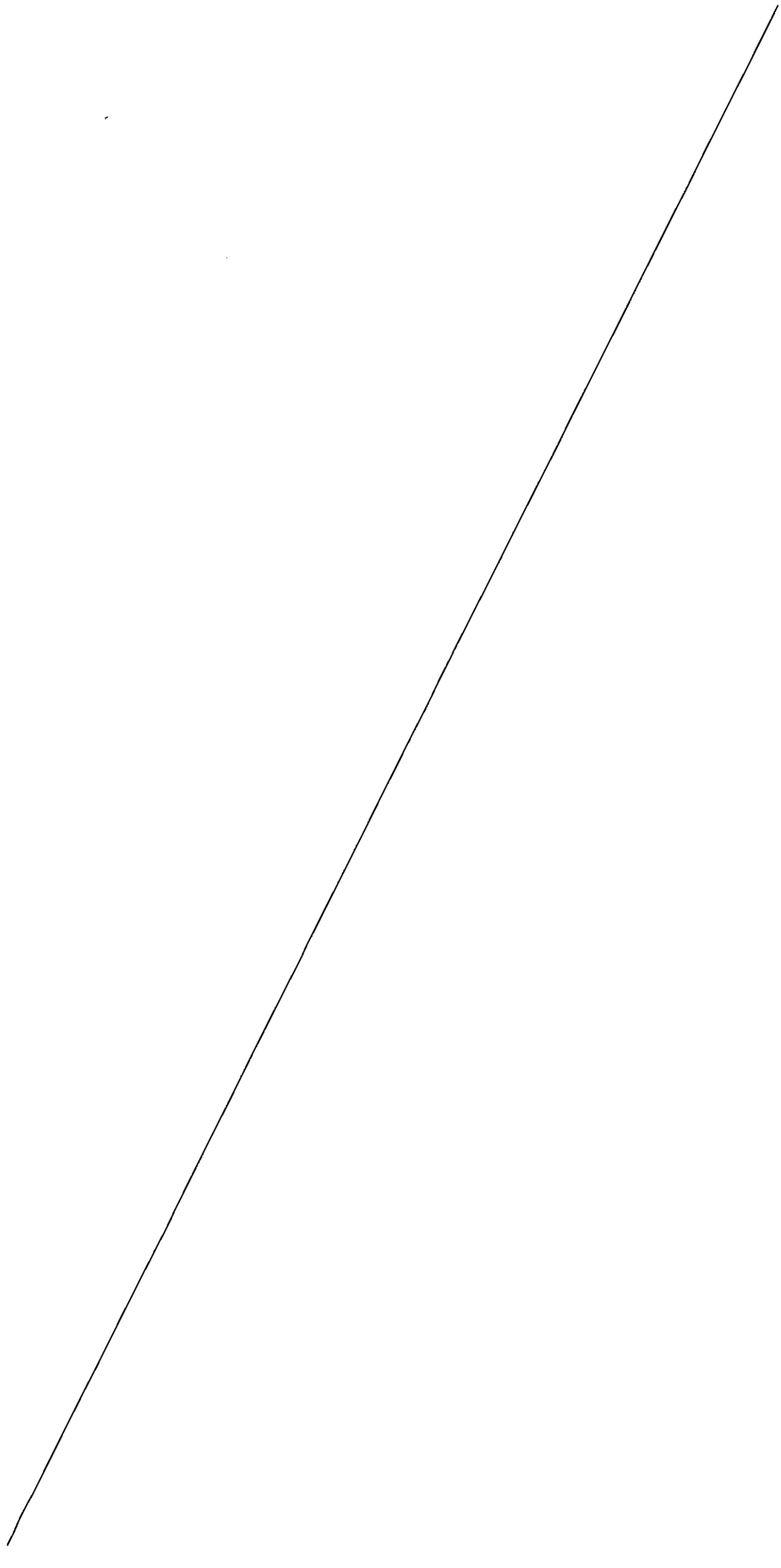
Caroline Isabelle, secrétaire générale